

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

du 8 Décembre 1993  
DECRET N° 93-607/MFPA/LGCA/SR

portant versement, reclassement et  
nomination de Monsieur BOUBY-MOUCKALA  
(William) Attaché des SAF des cadres de la  
catégorie A, hiérarchie II des Services  
Administratifs et Financiers - SAF -  
(Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution de la République

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/23 du 30 Janvier 1962 fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D (actuellement A, B, C, D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mars 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres de fonctionnaires de la République du Congo ;

(/u le décret n° 62/158/FP du 11 Mars 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP/B3 du 18 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières administratives et reclassements notamment en son article 1er paragraphe ;

(/u le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 3 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant décloage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 93/475 du 27 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juin 1993 portant organisation des intérim des Ministres usuellement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 3949/MBASH/DLP/DK 1/3AV du 28 Décembre 1991 portant promotion au titre de l'année 1990 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie I, hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers -S.A.F.- (Services de l'Administration) en tête: YOLOU-YOLOU Jean Marie ;

(/u l'arrêté n° 1235/MBJTFP/DGFP/DGPCE/SSC du 15 Juillet 1992 autorisant certains fonctionnaires et Agents Contractuels déclarés définitivement admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature de Brazzaville en tête : MBASSILA-SITA Louis (Régularisation) ;

(/u l'arrêté n° 3322/MENSTUSCA du 29 Août 1992 portant désignation des élèves admis au concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, au Département des Carrières Financières, Cycles Supérieur et Moyen Supérieur (Filières: Budget - Douanes - Impôts - Trésor), session d'Octobre 1989 ;

(/u la lettre n° 1645/DGI du 17 Novembre 1992 du Directeur Général des Impôts transmettant le dossier de l'intéressé ;

       D E C R E T E :

-----

ARTICLE 1<sup>er</sup> En application des dispositions combinées des Décrets n°s 71/247 du 26 Juillet 1971 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur BOUBY-MOUCKALA (William), Attaché des S.A.F. de 3<sup>e</sup> échelon, Indice 750 des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie II des Services Administratifs et Financiers (S.A.F), Administration Générale en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (E.N.A.M.) filière: Impôts, délivré par l'Université Maria NGOUABI à Brazzaville est versé dans les cadres des Services des Contributions Directes, reclassé à la Catégorie A, Hiérarchie I et nommé Inspecteur des Impôts de 1<sup>er</sup> échelon, indice 79C ACC-MEANT.

ARTICLE 2<sup>e</sup> Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 24 Février 1992 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de <sup>son</sup> stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le 8 Décembre 1993

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administratives,

  
Jacques Joachim YHOBY-OPANGO.-

-- Jean Prosper KOYO --

AMPLIATIONS :

JORC..... 1  
DGFP/DGCA..... 2  
DGFP/DLC..... 2  
DGS..... 2  
DGCF..... 2  
MFP/DGI..... 3  
DOSSIER..... 3  
INTERESSE..... 1  
SGG/BC..... 2./--